

# Journée portes ouvertes

## Projet de transport de gaz de Neepawa

# En quoi consiste le projet?

Un nouveau gazoduc en acier de 6 pouces s'étendra sur environ 19 kilomètres (km), à partir d'un site de vannes existant situé à environ 22,5 km au sud de Neepawa et se terminant par une structure de contrôle à environ 3,5 km au sud de la ville.

## Pourquoi faisons-nous cela?

La région de Neepawa connaît une croissance continue, ce qui accroît la demande de gaz naturel.

L'infrastructure existante a atteint ses limites de capacité et a besoin d'un prolongement pour soutenir le développement régional en cours.

Les principaux facteurs à l'origine de cette demande sont la croissance urbaine,

l'expansion de la production céréalière et l'abandon par certains utilisateurs d'autres sources d'énergie au profit du gaz naturel.

## Quel est le calendrier?

- **Décembre 2025**  
Dépôt de l'évaluation environnementale aux fins d'examen réglementaire
- **Décembre 2026**  
Décision d'octroi de licence (prévue)
- **Printemps 2027**  
Construction (si la licence est approuvée)
- **Automne 2027**  
Date prévue de mise en service

# Méthodes de construction



**L'excavation de tranchée** consiste à creuser un trou long et étroit dans le sol et à y placer le pipeline.

- **La profondeur habituelle d'une tranchée est de 1,3 m, de sorte que le dessus du pipeline se trouve à 1 m sous la surface.**

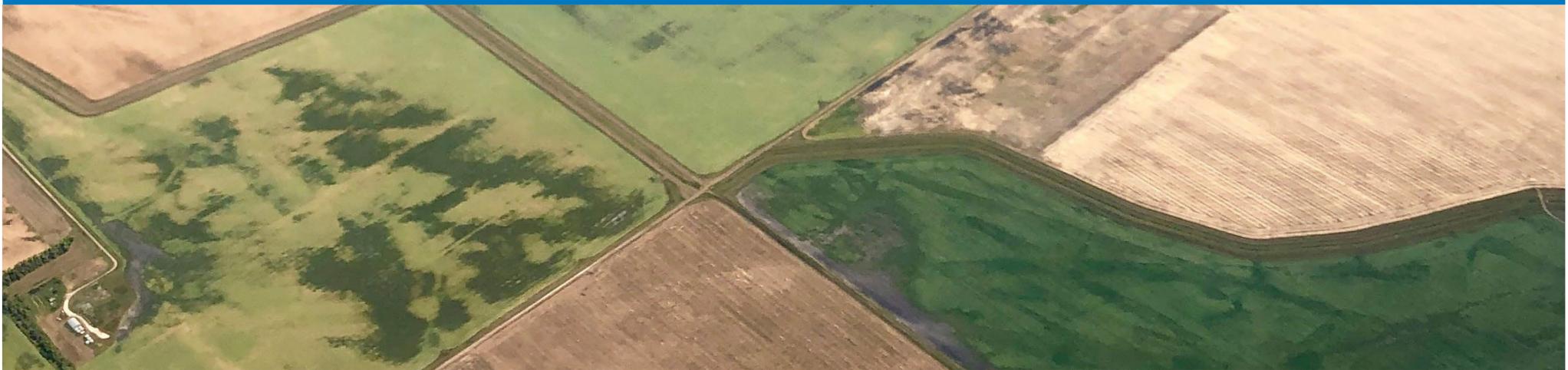
**Le forage directionnel horizontal** est une technique utilisée pour installer des services publics souterrains comme les pipelines.

Un tunnel en forme d'arc est percé sous la zone désignée, et le pipeline est tiré dans le tunnel souterrain foré, pour refaire surface de l'autre côté.

- **Le forage directionnel horizontal est utilisé pour installer le pipeline là où il croise des égouts, des voies ferrées et des routes.**

# Évaluation environnementale

Une **évaluation environnementale** est une évaluation pluridisciplinaire d'un projet qui examine les effets que le projet pourrait avoir sur l'environnement humain et naturel et la manière de réduire au minimum ces effets.



Ce projet est considéré comme un projet d'exploitation de catégorie 2 aux termes de la *Loi sur l'environnement*. Une proposition de loi sur l'environnement sera élaborée et soumise à la Direction des autorisations environnementales du ministère de l'Environnement et du Changement climatique du Manitoba pour examen.

Les étapes du processus d'évaluation environnementale sont les suivantes :

-  **Définir la portée du projet**
-  **Décrire les conditions existantes**
-  **Évaluer les effets du projet**
-  **Évaluer les effets cumulatifs**
-  **Surveiller et suivre les engagements**

# Évaluation environnementale

Certaines des composantes valorisées qui seront probablement prises en compte dans l'évaluation environnementale :

-  **Sites importants**
-  **Végétation**
-  **Faune et habitat de la faune**
-  **Agriculture commerciale**
-  **Santé et bien-être**
-  **Possibilités économiques**
-  **Infrastructures et services communautaires**

L'évaluation environnementale évaluera les incidences potentielles du projet sur ces composantes valorisées et déterminera les moyens de réduire ou de prévenir les impacts négatifs possibles.

# Indemnisation

**Pour ce projet, Manitoba Hydro cherche à obtenir des servitudes le long du tracé privilégié.**

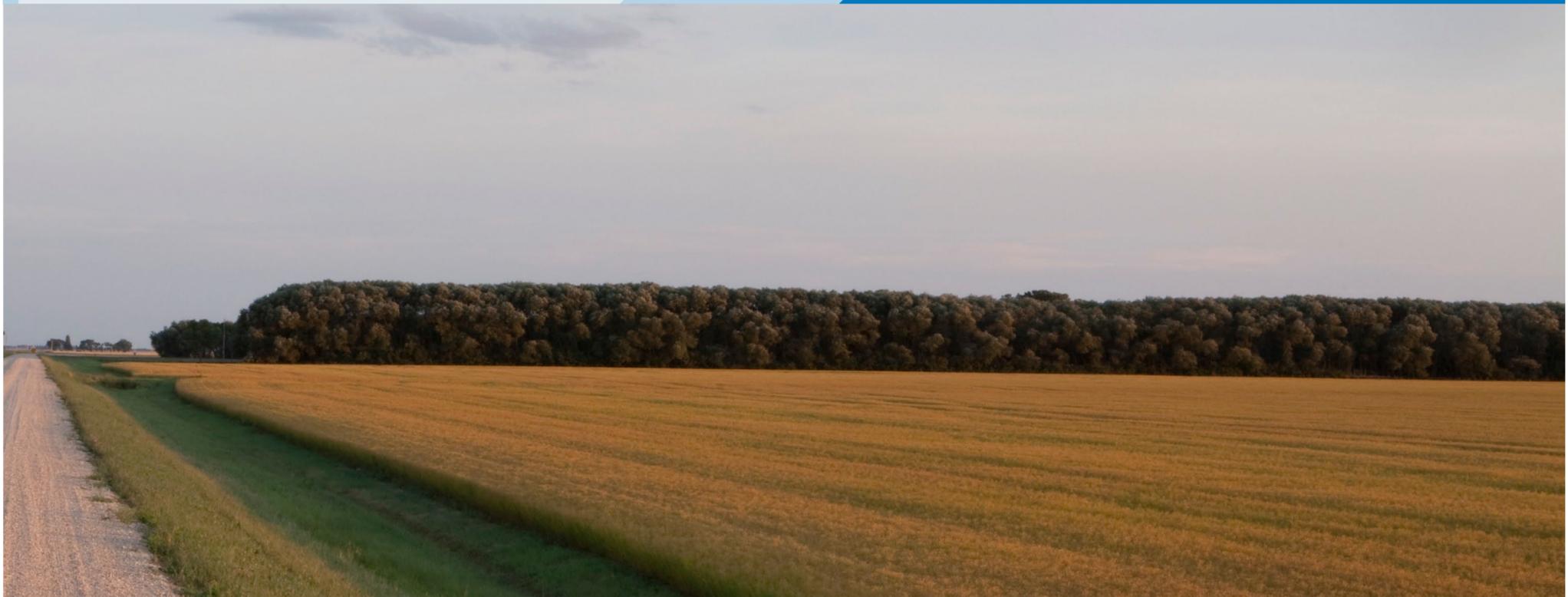
**Les servitudes permettent aux propriétaires fonciers de conserver leur droit de propriété et de poursuivre leurs pratiques agricoles. L'indemnisation des servitudes est basée sur la valeur marchande actuelle du terrain.**

Les propriétaires fonciers concernés sont indemnisés pour :

- la servitude pour l'infrastructure gazière souterraine;
- la servitude pour l'infrastructure gazière en surface, le cas échéant;
- les dommages aux cultures pendant la construction;
- les dommages accessoires pendant la construction, le cas échéant.

**Notre objectif est de faire tout ce qui est raisonnablement possible pour parvenir à un accord mutuellement acceptable en matière d'indemnisation sur les terres privées.**

# Détails du projet



**La longueur prévue du gazoduc est d'environ 19 km.**

Lorsque le gazoduc proposé est parallèle à des gazoducs existants, une emprise de 25 mètres sera nécessaire.

La largeur de l'emprise du projet sera de 30 mètres là où le gazoduc n'est pas parallèle à d'autres lignes.

# Gardez le contact

- Si vous avez d'autres questions ou préoccupations, envoyez un courriel à [projects@hydro.mb.ca](mailto:projects@hydro.mb.ca) ou appelez au 1 877 343-1631.
- Pour rester au courant de l'évolution du projet, consultez la page suivante :  
[www.hydro.mb.ca/fr/community/engagement/](http://www.hydro.mb.ca/fr/community/engagement/)



Balayez ce code QR pour  
consulter la page Web du projet.

Pour demander des formats accessibles, visitez le site :  
<https://www.hydro.mb.ca/fr/accessibility/>